



APE LFJP

RAPPORT DE VERIFICATION COMPTABLE AGO DU 15/11/2024

La commission de vérification comptable s'est réunie une fois avec tous les membres le 4 juin 24 pour faire un état des lieux de la comptabilité et définir le travail à faire.

Par la suite, des rendez-vous ont été organisés de manière plus informelle pour avancer notamment sur les clôtures comptables avec l'ancienne gestionnaire Mme Lah et avec le cabinet Kof.

Etat des lieux à fin octobre 2024 :

- La saisie comptable est à jour jusqu'au 31/08/24, sous réserve d'avoir reçu toutes les documents comptables (ex : documents acquisition des terrains). Cependant, nous n'avons pas entamé la révision comptable de l'exercice 23/24.
- La saisie du nouvel exercice scolaire 24/25 a pris du retard à cause du changement de la gestionnaire (pas de passation) mais aussi à cause d'un problème technique lié au logiciel quadra qui empêchait la saisie à partir du 01/09/24 puisque 4 exercices n'ont pas été clôturés. Le problème a été résolu depuis.
- Clôture :
RAPPEL IMPORTANT : A partir du 01/01/2024, et d'après l'acte uniforme relatif aux associations sénégalaises, il est obligatoire de déposer les comptes à l'année civile au 31/12 avant le 31/01/25 et selon le système comptable des entités à but non lucratif. Cela implique de changer le plan comptable jusqu'à présent calqué sur celui des entreprises. Un bilan d'ouverture devra être réalisé pour modifier l'ancien plan comptable par le nouveau au plus tard en date du 01/01/2024.

En ce qui concerne l'APE LFJP, les clôtures comptables restent à faire à partir du 01/09/20 jusqu'à maintenant.

Jusqu'à présent le dépôt des comptes des associations n'était pas une obligation légale. La comptabilité était tenue régulièrement et le budget était suivi en parallèle.

Aussi, le cabinet Kof avait clôturé les comptes sur le dossier civil au 31/12/20 sans même réviser les comptes. Par conséquent, aucune modification ne pouvait être apportée. Le dossier à l'année scolaire a été ouvert parallèlement au 01/09/20 et en accord avec une décision d'AGO de manière à travailler plus simplement sur les budgets.

Désormais, il faudra établir les comptes au 31/08 pour clôturer le dossier scolaire et au 31/12 pour clôturer le dossier à l'année civile pour être en accord avec la législation.

Depuis le 01/09/20 un travail de révision a déjà été réalisé et a permis d'avancer avec le cabinet comptable KOF en charge des clôtures à ce jour.

Il reste à éclaircir les points suivants :

. Quelle est la définition d'une immobilisation au sein de l'APE LFJP ? A définir pour permettre la saisie des dépenses réalisées lors du déménagement en février 2022 et les suivantes.

. Sortir la liste des « clients » (parents d'élèves) sur Skolengo, arrêtée à chaque fin d'exercice (31/08 de chaque année) pour faire ressortir les créances clients payées sur l'exercice suivant ou considérées comme irrécouvrables et par conséquent à saisir en perte.

- Le dossier comptable uni-poste va être mis en version cloud par le cabinet Kof pour permettre la mise à jour automatique multiposte. Cela facilitera la remontée des données auprès du cabinet et permettra la consultation comptable par un mot de passe sur n'importe quel matériel.

Travail de révision comptable :

- Pointage des chèques remis sur la BICIS depuis le 01/01/2024 : Plusieurs anomalies ont été relevées quant à l'encaissement de certains chèques soit par manque de provision ou soit pour des raisons techniques (ex : données faciales invalides, endossement invalide...). A ce jour les chèques revenus en anomalie depuis mai 2024 n'ont pas fait l'objet de régularisation. Il est urgent de prendre contact avec les parents d'élèves concernés. Les relevés de banque d'Orabank n'ont pas encore été vérifiés.
- Certaines dépenses sont payées sur la base de devis sans avoir de facture. Il est important de les réclamer en cas de contrôle fiscal maintenant que le dépôt des comptes est obligatoire. Rappel : le président est responsable légal de l'APE LFJP.
- Le logiciel Skolengo est la base tangible des encaissements des écolages et activités de l'APE. Il serait intéressant de créer un guide d'utilisation / procédure de saisie de manière à comprendre son usage et transmettre facilement les méthodes et astuces. Pourquoi pas envisager une formation à distance avec le fournisseur et améliorer le logiciel après lui avoir fait part des problèmes techniques rencontrés.

Commentaires sur le budget proposé reçu le 13/11/24 :

- Pourquoi le montant des cotisations d'assurance ne correspond pas quand on multiplie le nombre d'élèves avec les 5000 frs de cotisation ?
- Lors de la réunion parents professeur pour les orientations des élèves de seconde du mardi 12 novembre, le proviseur nous a informé que nous n'avons pas assez de salles de classes pour intégrer tous les élèves de seconde en première. Il nous semble que c'est pareil pour les élèves de première qui rentrent en terminale. De plus dans la convocation de l'AG du 16 mai 2024 le Comité de gestion avait noté qu'il nous fallait 650 élèves pour la rentrée 2025/26 pour avoir 3 postes d'encadrement dans l'école financé par l'AEFE si l'école était conventionnée (condition du conventionnement).

Pourquoi dans le budget il n'est pas prévu de construction de nouvelles salles de classes durant l'année 2024/2025 ?

Pour rappel, nous avons reçu une subvention de 91000€ le 15/08/24 qui a été accordée par rapport à un devis présenté à l'AEFE et financé à 50%. Pourquoi vous ne les avez pas intégrés dans le budget 24/25 puisque les travaux doivent être réalisés avant la rentrée prochaine ?

Conclusion :

L'urgence est de clôturer les comptes le plus rapidement possible afin de se mettre en règle sur le plan fiscal avant le 31/01/2025.

Organiser et structurer l'échange d'informations au sein des services administratifs et comptables.

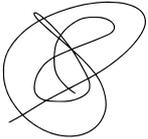
Etablir des procédures de saisie comptable des logiciels existants pour faciliter leur prise en main, une procédure de classement des documents, et des tâches récurrentes à effectuer pour contrôler les flux de trésorerie.

Le 14/11/2024

A Saly

Signatures des vérificateurs comptables :

Solène NDIAYE



Abdoulaye GNING

